

DE L'ÉTHIQUE À L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Introduction

Elie P. NGOMA-BINDA,
Professeur à
l'Université de
Kinshasa.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
bindadekin@
gmail.com

Il ne me paraît ni approprié ni utile¹, dans la présente réflexion à visée pratique, d'aller dans les détails et sophistications d'une définition « savante » de la notion d'*éthique* synonyme, en fait, de *morale*. J'invite à comprendre l'éthique de la manière la plus claire possible comme, simplement, la science ou le savoir de ce qui est bien ou bon à faire et de ce qui est mal ou mauvais qu'il importe d'éviter, ou encore, de ce qui est juste et de ce qui est injuste, de ce qui est permis et de ce qui est interdit dans les relations humaines voulues harmonieuses, bonnes et saines. La vie en communauté, avec les autres êtres humains jouissant de droits légitimes, est nécessairement morale si elle est voulue bonne et paisible. C'est ainsi qu'avec le minimum de bon sens pragmatique, il est attendu de tout être humain que, en toute chose au sein de la communauté, il agisse de manière éthique, morale, et jamais de manière immorale.

Et si on accepte la vision socratique des choses, celui qui *sait* est potentiellement, sinon toujours, porté à faire le bien et à éviter le mal. Aux yeux de Socrate, en effet, « nul n'est méchant volontairement ». Autrement dit, on ne fait le mal que par ignorance du bien. En tout cas, celui qui connaît le mal doit l'éviter, ou s'efforcer de l'éviter parce que le mal est préjudiciable aux autres, à la communauté et, aussi, à soi-même.

Il n'est donc point attendu de l'universitaire – en tant que « savant » ou une personne « sachant les choses de manière éminente » et œuvrant dans l'enceinte strictement étanche des murs ou normes académiques élevées – qu'il soit une espèce de « *philocaque* », c'est-à-dire, un « ami du mal »,

1 Exposé présenté aux « Journées de réflexion sur les défis du développement de l'Université de Kinshasa », du 27 au 30 août 2018, à l'Université de Kinshasa.

une personne qui, volontiers, se vautre en toute connaissance de cause dans l'ignominie de l'immoralité.

Un vrai universitaire appartient à la race de vrais philosophes. Il est un intellectuel en marche, à la recherche constante de l'excellence de la vie, et de soi-même à travers la science et la conscience, la vérité et la justice. L'université, dans sa conception, est un milieu d'excellence en tant qu'elle est le foyer de production du savoir le plus rigoureux et de préparation des conduites sociales de la plus haute dignité. Instance spirituelle ou morale par excellence, l'éthique est au cœur de toute vie, comme de toute action, qui se veut authentiquement humaine. Une institution universitaire est dénuée de consistance, et d'existence réelle, si elle est intrinsèquement dépourvue de sens des valeurs éthiques.

C'est bien au fait de cette vérité irrécusable que, dès sa création, l'Université Lovanium, d'obédience catholique, avait fait de la science et de la conscience à l'excellence sa devise cardinale : *Scientia splendet et Conscientia*, qui veut dire, en langue française : « Que la conscience brille en même temps que la science ». Jugée excellente, et vraisemblablement inspirée par la célèbre pensée de François Rabelais, écrivain français du XVI^e siècle, qui disait « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* », cette devise demeure jusqu'à ce jour dans nos armoiries universitaires. Elle est même recopiée ou reconduite telle quelle, comme inconsciemment, par d'autres institutions se voulant universitaires. Cette devise valorise la science comme intelligence, connaissance rigoureuse, laquelle ne peut jamais atteindre l'excellence et ne peut véritablement être utile pour la société humaine que si elle est soutenue et portée par la moralité.

De fait, si, malgré son jeune âge, Lovanium avait rapidement figuré parmi les universités les plus crédibles d'Afrique et du monde, c'est parce que ses fondateurs et animateurs lui avaient imprimé un esprit de travail de grande discipline, à la fois intellectuelle et morale. Le Professeur Guy Malengreau faisait savoir en effet que, en plus de la science, Lovanium devait donner aux Africains congolais « une formation morale solide, profondément chrétienne »². La discipline morale a donc été une composante essentielle, et pas seulement complémentaire, dans l'accès à la crédibilité, au prestige et à l'efficacité sociale de l'université.

Le sérieux et l'honorabilité de cette institution universitaire ont été reconnus et salués par ses pairs et partenaires du monde entier jusqu'environ deux décennies après sa nationalisation, en 1971, par le régime politique « socialisant » du Président Mobutu Sese Seko. Depuis, et insérée dans le contexte qui est celui du Congo d'aujourd'hui, l'Université de Kinshasa, jadis Lovanium, se trouve engluée dans maints vices ambiants générés par le milieu social global qui la porte, en dépit d'une certaine zone

2 Guy MALENGREAU, *L'Université Lovanium. Des origines lointaines à 1960*, Kinshasa, Éditions Universitaires Africaines, 2008, p. 11.

de pureté dont elle est encore porteuse. Diverses et multiples, des pratiques immorales sont apparues et se sont quasi généralisées, s'ancrant dans l'agir et le comportement aussi bien des étudiants que des administratifs, et même des enseignants et des autorités, facultaires et académiques.

Je me propose, dans la présente étude : (1) de nommer quelques *vices* ou « antivaleurs » qui détruisent notre vocation, « notre beau métier de haut niveau », et qui flétrissent l'image de notre institution universitaire, pourtant attendue être d'essence hautement scientifique et morale ; (2) de désigner, de façon brève, la *source majeure* d'une telle situation immorale inacceptable pour une structure intellectuelle destinée à être un pilier majeur de nos efforts collectifs visant à générer le progrès de la nation et des conditions de vie d'excellente qualité pour chacun de ses fils et chacune de ses filles ; (3) de proposer le *remède* le plus efficace possible pour amorcer de manière décisive le redressement moral du personnel de notre institution universitaire ; redressement sans lequel il ne sera jamais possible de refaire la qualité scientifique et, donc, l'efficacité sociale de cette précieuse et belle « mère nourricière », source majeure du progrès et de la dignité de notre peuple.

1. Esquisse d'un état des lieux éthique

Établir un état des lieux de l'éthique à l'Université de Kinshasa est une entreprise complexe, dans la mesure où il n'existe aucune banque de données quantitatives et qualitatives disponible relative au comportement éthique de ses différentes composantes. Pour compenser une telle carence, il faudrait peut-être réaliser un décodage d'éventuels avertissements, plaintes, accusations, et sanctions enregistrés auprès de l'administration universitaire aussi bien des Facultés que de l'Administration centrale. Une telle tâche n'est malheureusement pas faisable dans le cadre limité de la présente étude. La Faculté des Sciences de l'Éducation est probablement le lieu le plus approprié pour une pareille enquête.

De fait, feu le collègue Ngub'Usim, un chercheur scientifique de grande trempe, a consacré une étude remarquable à la situation de notre université dévoyée, et dont il a vivement souhaité la refondation³. Il a fait voir la très grave perte du sens des valeurs intellectuelles et morales qui s'y est établie. Également, le Professeur Léon de Saint Moulin⁴ a minutieusement analysé la perception dévalorisante que la population a de l'Université de Kinshasa, eu égard au respect des valeurs éthiques.

3 Richard NGUB'USIM MPEY-NKA, *Pour la refondation de l'université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?*, Paris, L'Harmattan, 2010.

4 Léon de SAINT MOULIN, « La perception et le rôle de l'Université de Kinshasa par la population des quartiers périphériques Cogelos et Tchad », in *Congo-Afrique* (novembre 2015), n° 499, pp. 756-772.

Pour ma part, en manière de complément à quelques-uns de mes travaux antérieurs sur ce thème⁵, je me propose de recenser quelques comportements que les trois partenaires principaux de la communauté universitaire (étudiants, administratifs, enseignants) développent dans le cadre de leur comportement individuel.

1.1. Les étudiants coupables de déficit en matière de valeurs éthiques

Deux grandes expressions d'absence de valeurs morales sont perceptibles dans le comportement des étudiants de l'Université de Kinshasa. Il s'agit de la *violence* sur les enseignants et dirigeants de l'Université, de la *tricherie et de la corruption* dans le but d'obtenir de bonnes cotes, pour passer de classe « sans retard ni peine ».

a) Des violences contre les enseignants

Si les étudiants de l'Université Lovanium avaient quelquefois fait des manifestations contre le pouvoir politique ou contre des conditions de vie jugées inappropriées, ceux de l'Université de Kinshasa sont entrés, pratiquement depuis les années 1980, et spécialement en 1991⁶, dans un conflit de grande gravité contre leurs propres enseignants. Des étudiants avaient physiquement agressé des autorités académiques et des professeurs, qui sont leurs maîtres. Cette situation a amené ces derniers à réfléchir sur l'essence de la communauté universitaire et, finalement, à créer l'Association des professeurs de l'Université de Kinshasa (Apukin). Ainsi, cette Association est née dans des circonstances de sérieuse et pathétique dénégarion des droits de l'enseignant (droit à la dignité, droit à faire grève contre une rémunération particulièrement insignifiante), et aussi, des circonstances d'autodéfense en faveur de l'intégrité physique des membres du corps enseignant, et donc d'apparition d'une grave crise de valeurs de la part des étudiants, ceux-là mêmes dont ils ont la charge d'amener à la science et au comportement adéquat dans la société.

Ce sont presque les mêmes circonstances de grève et de tensions qui ont amené l'Apukin à organiser, du 11 au 13 décembre 2004, un séminaire de réflexion approfondie sur le thème « *Libertés, vertus et conflits en milieux universitaires. Pistes pour la paix et l'excellence* ». Il s'agissait d'un séminaire de formation civique et morale qui s'était assigné les quatre objectifs ci-après repris dans l'argumentaire rédigé par le Premier Vice-Président dont j'assumais les tâches à l'époque⁷ :

5 Voir, en particulier, P. NGOMA-BINDA, « L'intellectuel entre liberté académique, pauvreté et responsabilité sociale », in *Congo-Afrique* (février 2010), n° 442, pp. 115-129.

6 Voir mon article : P. NGOMA-BINDA, « Faut-il privatiser les universités officielles du Zaïre », in *Zaïre-Afrique* (octobre 1994), n° 288, pp. 495-505.

7 Bien que soigneusement apprêtés, les *Actes* de cet important séminaire de formation civique et morale n'ont jamais été publiés, faute d'attention nécessaire par les dirigeants de l'APUKIN préoccupés plus par des visées d'ordre financier et matériel que par un réel souci culturel et éthique au

a) fixer et rappeler les justes limites des libertés académiques, estudiantines et humaines au sein desquelles chaque membre de la communauté universitaire est astreint à évoluer pour une vie commune harmonieuse et respectueuse des droits de chacun ; b) répertorier et examiner en détail les causes et les formes de conflits qui apparaissent en milieu universitaire à la fois entre les différentes catégories de personnes qui y travaillent ou vivent et entre les individus au sein de chacune des catégories ; c) rechercher et déterminer les principes, règles et techniques à partir desquels les conflits éventuels devraient être résolus, de manière pacifique, sans avoir à recourir ni à la violence ni à l'arbitrage des instances judiciaires ; d) éduquer à un comportement de tolérance, de reconnaissance et de respect mutuel parmi les divers membres de la communauté de l'Université de Kinshasa.

En somme, il s'agissait, dans ce séminaire, d'éducation morale, civique et déontologique, de promouvoir les valeurs éthiques au sein de la communauté universitaire, aussi bien dans le comportement individuel de chacun des partenaires que dans les relations entre différents corps de l'université en vue d'une *communauté* effective, harmonieuse, travaillant de concert pour un seul et même objectif ultime, celui de rendre un service efficace à la communauté nationale et à chacun de ses citoyens.

b) Tricherie en vue de bonnes notes et falsification de documents

On constate une tendance forte et ascendante, de la part des étudiants, à *tricher aux examens*, travaux pratiques et interrogations. Cette pratique, je l'ai notamment dénoncée en 2012, lors d'une conférence prononcée à la demande des étudiants sur le thème de la « *perte des cotes d'examens* »⁸. Nous avons constaté que les étudiants développent un vaste et « savant » arsenal de techniques de tricheries allant du *copiage* pur et simple chez le voisin, dans le Mémoire ou Travail de Fin de Cycle d'un autre, jusqu'à la *substitution de la copie d'examen* ou, même, de la manducation de son propre papier d'examen dès lors que l'étudiant aura constaté à l'avance son propre échec.

Souvent importée et rendue familière depuis les pratiques de l'école secondaire⁹, la *corruption* – désignée par des mots extrêmement divers comme le « coupage », le « branchement », la « passe » – est le recours ultime des étudiants faibles, absentéistes et paresseux, dédaigneux de tout effort intellectuel. Les corrupteurs ciblent généralement les surveillants d'examens ou les correcteurs des épreuves passées, en particulier les

profit de la qualité de notre université. Si les moyens sont accordés pour leur publication, il nous sera facile d'actualiser les communications faites naguère. L'ouvrage serait un outil précieux à la disposition des membres de toute la communauté universitaire et au-delà.

8 P. NGOMA-BINDA, « Phénomène de perte de cotes d'examens à l'université : vérités et mensonges », in *Congo-Afrique* (septembre 2012), n° 467, pp. 515-523.

9 P. NGOMA-BINDA, « Lutte contre les antivaleurs dans les milieux scolaires : l'exigence des ressources et de la culture éthique », in *Congo-Afrique* (janvier 2012), n° 461, pp. 53-67.

membres du corps scientifique, mais aussi le personnel administratif par affinité ou en s'adressant directement à quiconque est censé aider à tricher.

Une pratique absolument immonde est celle du *mensonge-esquive auprès des parents* sollicités pour des frais soi-disant demandés par l'autorité facultaire (pour achat de travaux pratiques, de syllabus, et autres documents, tous fictifs). Cette pratique ternit de manière profonde l'image de l'Université.

Pire, il y a des étudiants qui, ayant utilisé à autre chose l'argent reçu des parents, recourent carrément à l'achat, auprès des « cellules spécialisées », de faux documents académiques, et même à la fabrication par eux-mêmes de fausses pièces de preuves de paiement des frais académiques. De telles pratiques sont innombrables¹⁰.

1.2. Des pratiques immorales de la part du personnel administratif

Le personnel administratif se livre, dans le silence et de manière assidue, à la *falsification des notes d'examens*, à la faveur d'une concussion, même pour un prix ridicule ou simplement pour « aider » une sœur, un frère ou un ami dont le fils ou la fille étudiant(e) serait en difficulté dans ses études.

Également, les comptables et autres administratifs ayant accès à la gestion des finances s'adonnent à cœur joie au *détournement des fonds dans les Facultés*. Les appariteurs et personnels de décanats instituent des industries et réseaux de vente de *faux documents académiques*. La découverte récente (2018) d'une telle pratique à la Faculté de Droit de notre université a fait voir l'ampleur de la très ahurissante immoralité qui s'est installée et qui règne dans notre milieu pourtant censé être d'excellence et exemplaire. Aux *Cliniques universitaires de Kinshasa*, les facturations de circonstance sont nombreuses ; et les caissiers et caissières inamovibles, dont la plupart se sont bâtis des maisons splendides, s'adonnent à cœur joie au détournement, jamais puni, des fonds de la communauté. Au mois d'août 2019, un médecin et des infirmières ont été révoqués pour escroquerie sur des accouchées au service de gynécologie.

1.3. La pourriture morale du corps des enseignants d'université

Le corps enseignant de notre université est dans un état de pourriture morale progressivement accélérée. Celle-ci s'observe dans les deux premières missions d'une institution universitaire : l'enseignement et la recherche scientifique. Jadis inexistante, l'immoralité est croissante dans chacun de ces deux secteurs de l'université.

¹⁰ Pour un relevé plus étendu de ces vices, voir mon texte, « Phénomène de perte de cotes d'examens à l'université », article cité ci-dessus publié dans *Congo-Afrique*, n° 467, 2012.

a) *Le mal moral dont souffre le corps scientifique*

Même si tous ne sont pas concernés, les membres du *corps scientifique*, Assistants et Chefs de Travaux, sont généralement pointés du doigt comme étant le siège des pratiques immorales les plus graves et les plus nombreuses au sein de notre université. Ce constat est probablement vrai du fait qu'ils sont les plus nombreux, et les plus en contact avec les étudiants, à travers la conduite des travaux pratiques, la surveillance des épreuves, la suppléance des enseignants titulaires. Plusieurs parmi eux sont accusés de percevoir de l'argent auprès des étudiants pour des promesses d'« encadrement » ou de « parrainage » fictif, de vendre les syllabus de leurs enseignants et d'empocher les recettes, de monnayer les exercices pratiques et les interrogations au nom de leurs enseignants titulaires, etc.

En passant, nous avons appris que des jeunes diplômés juste commissionnés dans le corps scientifique (non encore nommés, mais abusivement employés par les Facultés) se présentent pompeusement auprès des étudiants comme des Assistants ou des Professeurs. Pire, ils sont déjà en œuvre dans les pratiques de corruption, par la récolte des billets de valeur auprès des étudiants pour, disent-ils, aller remettre au professeur. L'un d'eux, étant attrapé, s'est mis à fondre en larmes implorant le pardon pour ne point être rayé, par l'autorité académique, de la liste des candidats Assistants. Si le pardon est accordé à un tel jeune aspirant à la profession, alors on se trouvera, de manière patente, devant l'une des graves formes d'immoralité qui pèsent sur l'administration générale de l'université, à savoir, la *complaisance*.

Le mal va plus en profondeur encore, et il est abominable. En effet, dans la plupart de nos Facultés et services dits scientifiques (comme le Musée universitaire, les Cliniques, les Centres de recherche et les Départements), on connaît des Agents administratifs, des Assistants et des Chefs de Travaux, tout comme des Professeurs, dont *l'absentéisme est chronique*. *Ils n'ont plus jamais mis le pied à l'université depuis des années ; ils sont occupés, travaillent ailleurs...* Néanmoins ils perçoivent régulièrement et à temps net échu *leurs rémunérations et primes complètes*, chaque mois, sans gêne aucune, la conscience bien tranquille. Dans la Faculté à laquelle j'appartiens, le cas a plusieurs fois été soulevé pendant des réunions pour une demi-douzaine de ces genres de personnes entièrement absentes. Mais jamais une sanction n'a été prise contre les acteurs d'un tel détournement profondément immoral dont, en quelque sorte, nous sommes tous complices mais, et heureusement, à des degrés divers. La *complaisance*, voire la complicité des autorités facultaires est tout à fait évidente, persistante, et pudiquement couverte par la culture de l'impunité qui s'est généralisée dans le pays, et dans nos âmes en principe universitaires, intègres, nobles.

Cette pourriture morale a été rendue plus aisée encore par la bancarisation ou, plus exactement, par le virement automatique des salaires dans

les comptes bancaires des agents publics de l'État dont, évidemment, font partie les enseignants et le personnel administratif de l'université.

b) Le corps académique : la montée de la médiocrité morale et intellectuelle

De l'époque de Lovanium jusqu'en 1990 environ, le corps académique (professeurs associés, full et ordinaires) de l'Université de Kinshasa était d'une intégrité morale incontestable et exemplaire. Jamais un professeur ne pouvait tomber dans les travers et vices réprimés aussi bien par la loi nationale, par la règle morale générale, que par les statuts du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire. Et si jamais un cas exceptionnel se présentait, le coupable était immédiatement révoqué de l'université.

Mais depuis l'arrivée, à l'Université de Kinshasa, des figures scientifiques diverses et de multiples provenances incontrôlables, des membres du corps académique souvent à la formation intellectuelle douteuse, versent dans l'*escroquerie* auprès des étudiants en usant de stratagèmes variés, dont la « prise en charge » de ceux-là qui seraient en difficulté de payer les frais académiques, par la *rétenction des cotes* ou, carrément, par l'octroi de *notes arbitraires* dans un cours (avec l'intention illicite d'obtenir des avantages financiers ou des faveurs sexuelles à travers un harcèlement atroce sur la jeune personne convoitée).

La *mauvaise notation* des étudiants est une réalité dans notre institution universitaire. Elle a comme source le *harcèlement* que certains enseignants exercent sur les étudiants pour qui ils développent de l'antipathie, mais surtout sur les belles jeunes étudiantes convoitées. Ce mal résulte aussi de l'*incompétence pédagogique* des enseignants, lorsqu'ils sont ignorants de la docimologie, science pratique qu'on apprend généralement dans les leçons de pédagogie universitaire, malheureusement dédaignée par bon nombre d'entre les jeunes enseignants d'université.

Cette notation inadéquate est aussi expliquée par le fait du *trop grand nombre de papiers d'examen* ou d'interrogations à corriger dans les auditoriums très peuplés. L'excès de travail amènerait, à un certain moment, à une certaine négligence dans la correction des épreuves écrites, ou à l'évaluation des épreuves orales.

Il est entendu que, étant donné les graves conséquences qu'une mauvaise notation peut avoir sur le futur proche ou lointain d'un étudiant, il ne peut jamais être question d'excuser une quelconque fatigue ou un trop plein de travail, réel ou présumé. Bien que réelles, les mauvaises conditions de travail ne devraient jamais exonérer la négligence et la malhonnêteté intellectuelle. Les conditions de travail de l'enseignant, comme celles de l'étudiant, doivent plutôt être améliorées. Ici apparaît dès lors la responsabilité morale et civique des dirigeants politiques chargés de gérer au plus haut niveau la destinée de l'enseignement public.

Également, on connaît de nombreux cas de *dispensation négligée voire erronée des enseignements* aux étudiants, soit parce que les enseignants concernés sont incapables de transmettre correctement les matières par manque de pédagogie adéquate, soit parce qu'ils ne sont jamais disponibles en dépit des salaires qu'ils s'empressent pourtant de percevoir pour leur fonction comme professeurs, soit encore et carrément, parce qu'ils sont tout simplement incompetents, n'ayant ni qualifications ni qualités scientifiques.

Dans cette dernière catégorie, on trouve des enseignants à la fois incompetents et immoraux (il faut même dire que les deux vont de pair, et de façon bijective : les incompetents sont généralement immoraux, tout au moins jaloux des autres ; et les immoraux sont souvent sinon toujours incompetents).

Généralement, les incompetents sont soit recrutés en dehors des critères rigoureux de la sélection requise, soit sont des porteurs de *faux diplômes* de doctorat ornés de « mention honorable ». Malheureusement, les faux docteurs deviennent de plus en plus nombreux dans notre pays, du fait d'un examen superficiel ou complaisant des documents lors du recrutement, et du fait de toute absence d'appel à recrutement sur concours, à partir de critères rigoureux et objectifs.

Un cas relativement récent (2017) est celui de l'enseignant qui a été découvert à l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, et que le Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire a convoqué et probablement sanctionné. On a aussi déniché, dans quelques Facultés de notre université, des porteurs de faux diplômes. Et il semble qu'il y a beaucoup d'autres cas dans diverses structures de notre université. La décision, annoncée par le Ministère de tutelle, de procéder à la détection méthodique de tels cas à travers notre système d'enseignement universitaire doit être saluée et soutenue. Mais on sait que le contrôle de documents académiques est régulièrement effectué. Il n'est quasiment jamais arrivé à assainir la situation.

Une autre pratique qui fait amplement voir une terrible érosion des valeurs morales chez les enseignants est relative à la recherche scientifique. Il s'agit du *plagiat* des cours et publications des autres enseignants-chercheurs, de notre propre université ou d'autres universités. Des cas flagrants ont été détectés dans quelques Facultés de notre université. En 2019, les autorités universitaires ont mis sur pied une commission *ad hoc* pour entendre et examiner les plaintes formulées contre un certain nombre d'enseignants. À notre connaissance, les plaintes sont demeurées sans sanction punitive, parce que peut-être non fondées.

Il devrait être évident que des cas avérés d'immoralité doivent être réprimés sans complaisance, en particulier quand les plagiaires se font des « syllabus » avec des matières volées et qu'ils revendent aux étudiants, sans

vergonne aucune et à un coût élevé. Dans toutes les universités dignes de ce nom et qui tiennent à préserver leur crédibilité, le plagiat est sanctionné de la manière la plus rigoureuse, par le renvoi de l'institution universitaire, par le retrait du diplôme, et même par des poursuites judiciaires pour souillure infligée à l'université concernée.

Avec l'avènement de l'internet, cette pratique se généralise auprès des « faux chercheurs » que, malheureusement, nous fabriquons nous-mêmes, en délivrant à profusion et en des quantités illimitées des *diplômes de doctorat pour des thèses ostentatoirement mal rédigées*. Ici réside aussi l'une des plus grandes immoralités qui assiegent et affectent notre institution universitaire.

Dans certaines Facultés, en particulier celles des sciences sociales et humaines, sont grandement pointées du doigt, la production sans peine de *diplômés docteurs sans consistance*. La rigueur scientifique y est questionnée voire absente depuis longtemps déjà, tant la facilité, la vitesse et la légèreté dans la production de dissertations doctorales quelconques sont effarantes.

2. Les grandes sources d'immoralité à l'Université de Kinshasa

Les sources de cette situation d'immoralité croissante à l'Université de Kinshasa sont nombreuses et diverses. Elles sont déjà trop bien connues pour que je m'emploie à les commenter en long et en large dans la présente petite étude. Il me semble suffisant de désigner les seules sources radicales, c'est-à-dire, les plus grandes, au nombre de trois, pour ce qui concerne *les enseignants et les agents administratifs*.

Au niveau du personnel rémunéré par le trésor public, il est incontestable que la *très faible rémunération* constitue la toute première source d'immoralité. Un salaire minable ne permet point de faire face à ses aspirations de vie bonne et à ses responsabilités familiales. Il ne peut inciter à la vertu. Au contraire, la pauvreté matérielle est source de grande misère sociale et morale¹¹. De même qu'un ventre affamé n'a point d'oreilles, un enseignant « dématérialisé » et démoralisé, parce que non motivé dans la réalisation de son « beau métier », est inévitablement dépourvu de morale.

Les nombreuses grèves qui sont menées, quasi chaque année dans notre milieu universitaire, attestent parfaitement une vie de précarité absolument insupportable. Les grèves sont déclenchées ni de gaité de cœur, ni par caprices, mais à la suite d'une nécessité impérieuse. Et la grève s'endurcit et est jugée tout à fait légitime quand une comparaison est faite entre, d'une part, les émoluments faramineux des acteurs politiques (qui

11 Voir P. NGOMA-BINDA, « L'intellectuel entre liberté académique, pauvreté et responsabilité sociale », *art. cit.*, 2010, pp. 115-129 ; et aussi, P. NGOMA-BINDA, « L'enseignant congolais entre la conscience et la survie », in *Afrique - Enfant et Femme* (Revue trimestrielle du Centre pour la Défense des Droits de l'Enfant), Kinshasa, n° 2, Août 2010, pp. 87-94.

sont pour la plupart des personnes oisives, ne travaillant pratiquement point, dotées par ailleurs de faibles compétences et de comportement moral médiocre), et, d'autre part, les salaires des diplômés d'université hautement qualifiés que sont les professeurs accomplissant, nuit et jour, *un double travail* harassant d'enseignant et de chercheur scientifique à la fois. La grève intervient comme une résistance à une situation de grande injustice intolérable.

La deuxième source, c'est le *manque de contrôle interne* vis-à-vis du personnel enseignant, au nom d'une liberté académique mal comprise et mal assumée. Dans notre système d'enseignement universitaire, il n'existe point d'inspecteurs qui contrôlent la pertinence et l'adéquation des matières enseignées. Une telle négligence génère et entretient des contenus de matières incorrects et inappropriés.

La troisième source, enfin, c'est l'*absence de vraie répression corrective*. Dans le système universitaire de la RD Congo, à partir du grade de Chef de Travaux jusqu'à celui de Professeur Ordinaire, seule la *suspension* de l'agent fautif est la sanction à la portée effective de l'autorité académique et administrative de l'université. Une telle sanction s'est avérée tout à fait inefficace pour faire régner la culture des valeurs morales et déontologiques dans le milieu universitaire.

Au niveau des étudiants, les vices de la tricherie et de la propension à la corruption proviennent de deux sources majeures. La première est la *culture de la corruption acquise au niveau de l'école secondaire* et, pour plusieurs, à celui du primaire. Mais cette culture des vices ou antivaleurs provient aussi des parents à *tout prix* désireux de voir leurs enfants passer de classe. À son tour, cette culture est générée et partagée par la société tout entière.

La seconde source est le *laxisme*, la culture de la facilité, du moindre effort, sinon et tout simplement, la culture de toute absence d'effort, dans une espèce de « *chance elokopamba* ». La rigueur de la discipline au niveau universitaire est de degré différent de celui du primaire et du secondaire. À l'université, les jeunes gens se laissent aller, se sentant tout à fait libres, et ne prenant pas l'exacte mesure de leur responsabilité face à l'avenir. L'inconscience du laisser-aller est une grave source d'irresponsabilité et d'échec pour les étudiants.

3. Propositions pour un nécessaire assainissement moral

Face aux vices de tous ordres, et de toutes natures, qui s'ancrent de jour en jour dans les mentalités, il est indispensable de rechercher les moyens d'assainir de manière profonde et efficace le milieu universitaire. Le retour de la morale dans toutes les structures de l'université fait partie en effet des outils de sa refondation, ainsi que Ngub'Usim l'avait ardemment souhaité.

Cette tâche fut déjà amorcée substantiellement par la grande réflexion déployée, en 1991-1992, à la *Conférence Nationale Souveraine*. Celle-ci avait élaboré une « *Charte Nationale de l'Éducation* » qui met l'accent sur la nécessité des valeurs morales, et le rejet d'une situation qui aura longtemps consacré « la confiscation des libertés individuelles et collectives, l'inversion des valeurs, le règne de la corruption, la perte du sens moral... ». Notre pays, note-t-elle, ne peut jamais arriver au développement désiré par tous, et pour tous, qu'à travers l'épanouissement :

1. *des valeurs éthiques de liberté, d'égalité, de responsabilité, de solidarité, de justice* ; 2. *des valeurs de modernité s'exprimant en termes d'efficacité, de rentabilité, de compétitivité, d'organisation rationnelle* ; 3. *des valeurs de la connaissance : le savoir conduisant au savoir-faire pour culminer dans le savoir-être et impliquant rigueur intellectuelle, sens critique, autocritique et créativité* ; 4. *des valeurs républicaines de démocratie pluraliste régie par l'existence de groupes organisés, concurrentiels et respectueux les uns des autres*¹².

La moralisation de la vie publique, dont l'institution universitaire fait partie, est continuée, de manière essentielle, avec la promulgation, en 2002, d'un *Code de conduite de l'agent public de l'État*, lequel concerne aussi l'ensemble du corps enseignant et administratif de notre université en tant qu'il est rémunéré par le trésor public. Nous sommes tenus de respecter les prescrits de ce Décret-Loi (n° 017/2002 du 03 octobre 2002), en même temps que nous nous soumettons à la Loi-cadre de l'enseignement et aux diverses instructions académiques émanant de nos autorités de tutelle¹³.

Au total, pour réellement exister comme une université digne de ce nom, l'Université de Kinshasa doit impérativement retrouver une morale nécessaire à toute véritable institution universitaire. À cet effet, il me semble que *six exigences fondamentales* doivent être prises en compte et doivent être appliquées de manière stricte comme remèdes à l'immoralité.

Le *premier remède*, c'est l'exigence de *faire respecter de façon rigoureuse les prescrits moraux contenus dans les lois du pays et les règlements de l'université*. Un tel respect n'est possible qu'à la faveur d'une application sans complaisance de *la sanction la plus rigoureuse*, allant jusqu'à l'exclusion de l'université de tout enseignant coupable de violations des valeurs morales contenues dans le *Code de Conduite de l'Agent Public de l'État* et dans la *Loi-cadre* de l'enseignement qui régit l'université. Le pouvoir d'exclusion d'un enseignant ou d'un administratif de grade supérieur doit donc revenir au Comité de Gestion, ou, tout au plus, au Conseil de l'Université.

12 SABAKINU KIVILU et MPEYE NYANGO (Textes rassemblés et présentés par), *Éducation et Recherche Scientifique et Technologique au Zaïre. Analyses et Décisions de la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa, Bibliothèque Nationale du Zaïre, s.d.

13 P. NGOMA-BINDA, « De la responsabilité éthique et civique de l'éducation dans le progrès de la nation », in *Annales de la Faculté de Droit*, Presses de l'Université de Kinshasa, Décembre 2007, pp. 309-324.

Le *deuxième remède*, c'est la nécessité et l'injonction de *dispenser correctement les cours d'éducation à la citoyenneté* ainsi que d'*éducation morale*. Pour cela et préalablement, un contenu adéquat devra être conçu et mis à la disposition obligatoire de tous les enseignants de cette discipline. En effet, l'éducation à la citoyenneté est d'une grande importance. Mais, tel que ce cours est dispensé, avec des matières et une pédagogie généralement inappropriées, il ne peut guère aider efficacement les jeunes à se doter du comportement civique et éthique attendu d'eux à l'université et dans la société globale.

Le cours d'éducation à la citoyenneté doit être conçu et enseigné autrement qu'il l'est aujourd'hui par plusieurs enseignants. J'ai personnellement conçu un contenu¹⁴ qui est jugé adéquat par plusieurs personnes compétentes. La preuve en est que ces leçons d'éducation à la citoyenneté sont largement utilisées, parfois sans me demander l'autorisation, dans plusieurs institutions au sein de notre université et à travers notre pays.

Le *troisième remède*, c'est l'exigence de *l'encadrement efficace de la liberté académique*, impliquant entre autres le devoir de *recruter aux postes universitaires les seuls candidats objectivement compétents et au comportement jugé irréprochable*. La liberté académique, dont jouit « souverainement » l'enseignant d'université, doit être encadrée dans le sens de la promotion des valeurs morales. La vie de moralité doit passer, entre autres, par le *retour éthique et déontologique à une cotation rigoureuse et correcte des étudiants dont on a la charge de former correctement*. Et seuls seront retenus dans la carrière universitaire, ceux-là qui auront rempli les critères objectifs en usage dans les milieux académiques sérieux. Les cotations de complaisance, tant dans les épreuves de graduat et de licence que dans celles de doctorat, doivent être strictement bannies de l'université.

Un encadrement rigoureux de l'enseignant universitaire nécessite d'édicter des règlements adéquats et contraignants, et de sanctionner avec le maximum de sévérité toute violation de leurs interdits et prescrits. Plus concrètement, je juge que cela requiert de mettre sur pied *trois structures* essentielles.

Primo, il est impératif de créer un *Comité d'éthique universitaire* au sein de l'établissement. Des *Comités facultaires* pourraient être érigés, ou devraient être redynamisés là où il en existe déjà. Le Comité d'éthique sera chargé de réaliser des *audits éthiques* trimestriels sur l'ensemble de la communauté universitaire, et proposera des mesures qui s'imposent pour l'existence et le maintien des valeurs éthiques.

Ces Comités seront également mis à profit pour l'évaluation des méthodes et procédures de la recherche scientifique au sein, notamment, des Facultés de sciences biomédicales. Comme pour ce qui se fait dans les

14 P. NGOMA-BINDA, *La participation politique. Éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, Ifep, 2005.

autres pays du monde, nos recherches biomédicales doivent être encadrées par une structure de *bioéthique* conçue et mise en œuvre par des spécialistes en la matière.

Secundo, il est impérieux de doter l'université d'une *Charte d'Éthique et de Déontologie*. Il en existe dans la plupart des universités de haute qualité dans le monde. La charte sera acceptée et signée, en acte d'engagement fort et irrécusable, par quiconque se détermine à œuvrer au sein des structures de l'université. La charte complétera les devoirs et obligations déjà prévus par la Loi-cadre, le Code éthique de l'Agent public de l'État et les Statuts du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire.

Tertio, il est vivement souhaité que soit créé un *Ordre des Professeurs d'Université*. À la suite des Avocats, des Ingénieurs, des Médecins, des Pharmaciens ou encore des Experts Comptables, une telle structure, allant au-delà d'une simple « association », devrait permettre un suivi rigoureux de la qualité des enseignants d'université, et une meilleure protection de la profession, laquelle est de plus en plus envahie par de faux docteurs et enseignants. Il s'agit là d'une recommandation qui était déjà faite lors du séminaire organisé par l'Apukin en 2004, et qu'il me paraît important de prendre au sérieux et de concrétiser.

Le *quatrième remède*, c'est l'exigence fondamentale d'arriver à *mettre l'enseignant à l'abri de la grande pauvreté* ou, tout au moins, d'alléger substantiellement la pauvreté cruelle dont il souffre actuellement. Depuis des décennies, notre association des professeurs lutte pour une rémunération équitable de ses membres. Cette lutte non seulement doit continuer mais, en plus, l'association ou l'ordre doit se trouver des mécanismes et outils plus efficaces. Il est tout à fait juste et équitable que l'enseignant-chercheur de première classe (le Professeur associé) puisse avoir un minimum de *quatre mille dollars* américains, soit deux mille comme enseignant, et deux mille comme chercheur. À la performance de chacun, sur le plan de la recherche, sera associée de façon continue une prime substantielle.

De manière plus claire peut-être, on devra comprendre qu'aux conditions de vie actuelles, une *rémunération de recherche* devrait absolument être instaurée (d'environ deux mille dollars) en plus de la *rémunération d'enseignement* (deux mille dollars) pour les enseignants qui font preuve de productivité scientifique remarquable, par des découvertes et des publications qui contribuent efficacement à la crédibilité internationale de notre institution¹⁵. Une telle rémunération équitable et digne, aussi bien de la valeur intellectuelle que de la valeur scientifique, est susceptible de contribuer, efficacement, à redonner de l'efficacité scientifique au corps académique et de la renommée internationale à notre université.

15 P. NGOMA-BINDA, « Esquisse d'une éthique du travail et des salaires à partir du cas de la RD Congo », in Christian MESTRE, Corinne SACHS-DURAND, Michel STORCK (sous la direction de), *Le travail humain au carrefour du droit et de la sociologie. Hommage au Professeur Nikitas Aliprantis*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, pp. 247-258 ; P. NGOMA-BINDA, « Petit éloge de l'éducation universitaire », in *Congo-Afrique* (septembre 2014), n° 487, pp. 620-627.

Le *cinquième remède*, c'est l'exigence fondamentale de devoir instaurer un système motivant d'*octroi de primes et de distinctions scientifiques* au sein de nos Facultés, de notre Université, de notre Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, et au sein de la patrie. Une institution universitaire qui ne reconnaît pas les exploits de ses fils et filles les meilleurs est une structure à la fois ingrate et socialement morte. Une nation qui n'honore pas ses intelligences les plus brillantes se ferme au progrès, et se détruit à petits feux, et inexorablement.

Le *sixième remède*, c'est l'exigence, peut-être supplémentaire ou symbolique mais pas du tout à négliger, de la *refondation de l'université jusqu'à sa dénomination*. Elle consiste à concrétiser l'idée de feu le collègue Ngub'Usim. Je pense, en effet, que c'est une nécessité de *revenir partiellement à l'ancienne dénomination de notre université*, pour devenir « *Université de Kinshasa Lovanium* » (UKL).

Les bénéfices psychologiques, sociaux et intellectuels en seraient énormes dans le monde scientifique au Congo et ailleurs dans le monde. Et ce serait un signe d'identification correcte et immédiate, par les autres et par nous-mêmes, de ce que nous sommes. La conscience de l'héritage est une richesse de responsabilité sociale et historique. Elle doit mériter une attention sérieuse de la part des décideurs si, réellement, nous désirons tous voir briller, au sein de notre université, les lumières vives et vivifiantes de la science et de la conscience.

Je vois à l'avance l'objection « souverainiste ». En effet, il ne manquera certainement pas d'esprits « nationalistes », se présentant sous des couleurs « rouges » de « résistants spirituels » ou culturels se nourrissant de volonté d'authenticité, vraie ou fausse, pour exprimer une espèce de déception face à une telle idée qu'ils jugeraient rétrograde. Mais ils oublieraient deux choses.

La première, c'est le fait, absolument évident, que pour « être nous-mêmes » nous n'avons pas nécessairement besoin d'abandonner tout ce qui vient de l'autre et d'ailleurs. Autrement, nous aurions déjà pris la décision « authentique » d'abandonner chaussures et pantalons, nœuds-papillons, et même toutes ces écoles, qui nous ont formés, et qui sont faites à l'image de l'autre, de la civilisation occidentale. Une certaine conscience historique doit demeurer au-delà d'une nostalgie stérile, vis-à-vis de notre propriété qui serait authentique comme vis-à-vis de ce qui nous vient ou nous est arrivé des autres.

La seconde est que proposer le retour de « Lovanium » dans la dénomination de notre université ne serait pas plus grave que conserver l'appellation « franc » de notre monnaie nationale, en principe symbole éminent de notre souveraineté nationale ou encore et, pire, que continuer à enseigner et à nous administrer dans une langue qui n'est pas la nôtre alors même que nous pourrions opter, sans trop de peine et moyennant une

volonté politique forte et authentique, pour une langue *nationale*, création culturelle du génie de nos ancêtres.

Conclusion

Si on perçoit correctement la responsabilité de l'institution universitaire, comme outil efficace indispensable à la création d'une société moderne et équilibrée, l'éthique doit absolument être prise très au sérieux. L'université doit être et doit demeurer un haut lieu de formation et de développement des intelligences et, en même temps, un précieux germe des comportements civiques et éthiques.

Il ne sert à rien d'accumuler des connaissances savantes ; encore faut-il que ces dernières soient dotées d'une « âme », de longs filons de semences humaines et humanistes, qui doivent servir finalement à ficeler et à construire la grandeur de la société plutôt qu'à mener au vide, à la stérilité ou à la ruine de son âme. Dans une société sans l'éthique, aucune science ne vaut la peine, comme aucun agir n'est digne d'être accepté. Vis-à-vis de la société, la responsabilité de l'institution universitaire est absolument éthique, en plus d'être scientifique.

L'indispensable travail de promotion des valeurs éthiques passe par la prise en compte des exigences concrètes adéquates et la mise sur pied des structures d'éthique correctement conçues. Ces dernières effectueront des *audits éthiques* au sein de l'université, feront des propositions de correction ou de *sanction sans complaisance* auprès de l'autorité compétente, et auront à rappeler constamment l'exigence du respect des valeurs et règles de conduite éthique. Dans cette perspective, elles auront à organiser, selon une périodicité raisonnable, des *grandes conférences publiques d'éducation civique et éthique*, auxquelles tous les partenaires de l'université seront conviés (enseignants, administratifs, étudiants, parents d'étudiants et autorités politiques).

Mais il est, de toute évidence, indispensable de créer, en faveur de tous, des conditions matérielles qui favorisent la vie et l'épanouissement des valeurs éthiques. Toute vie morale est difficile voire impossible pour quiconque se situe et vit en dessous des conditions minimales de vie bonne.

En dernière instance, nous avons, en tant qu'intellectuels universitaires, à assumer une double tâche, en plus de l'ordinaire qui est scientifique et formatrice.

La première, d'ordre comportemental, c'est celle de *nous conformer, nous-mêmes et en toutes choses, aux exigences de vie éthique*. La conduite sociale et morale de l'universitaire, de tout enseignant d'université digne de ce nom, est attendue être d'ascèse, parfaite et exemplaire. On sait en

effet combien la société est, à juste titre, exigeante et intransigeante vis-à-vis de l'universitaire, étant considéré comme référence, modèle ultime au sein de la société.

La seconde est celle, intellectuelle, de la *conscientisation sans relâche de nos dirigeants politiques* vis-à-vis de leur responsabilité intellectuelle et morale dans le progrès ou, au contraire, dans le recul voire dans la mort de la nation déjà trop souffrante. Il nous faut, sans cesse, indiquer le chemin correct de l'éthique politique que les dirigeants doivent adopter et suivre. Si, pour des intérêts égoïstes, ils font la sourde oreille, alors nous avons à assumer le très noble devoir civique et moral de les forcer, par des arguments rationnels, éthiques et « presseurs », à comprendre la très grande nécessité d'*investir de façon prioritaire dans la formation et la recherche scientifique*.

C'est là la très haute exigence d'une vraie institution universitaire. C'est la voie du progrès, de la puissance, de la souveraineté, et de la dignité. C'est la condition de notre possibilité d'existence longue et de vie heureuse parmi les peuples du monde en concurrence sans fin, et en lutte impitoyable pour la vie, et la survie. ■